

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2024

Date de convocation : 20 mars 2024
Date d'affichage : 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseiller absent ayant donné pouvoir : 1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de AUBRET Alain.

Etaient présents : AUBRET Alain, MORIER Yves, MONTET Evelyne, LACROIX Delphine, GACHON Anne-Marie, FOIVARD Anne-Marie, PERRIN Sébastien, JAVOUHEY Alexandre.

Absents excusés : VILLECOURT Laurent, GEAY Walter.

Procuration : GEAY Walter à AUBRET Alain.

La séance est ouverte à 19 h 01.

- Désignation du secrétaire de séance : Mme FOIVARD Anne-Marie.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 février 2023 à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2023

Les comptes administratifs de l'exercice 2023 (établis par la Commune) et les comptes de gestion 2023 (établis par la Direction Générale des Finances Publiques - DGFIP) sont présentés. Ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION 2023 :

Section de Fonctionnement

Résultats reportés : 378 998,37 €
Dépenses 2023 : 173 974,04 €
Recettes 2023 : 235 481,58 €
Résultats 2023 : + 440 505,91 €

Section d'Investissement

Résultats reportés : - 30 971,80 €
Dépenses 2023 : 90 033,46 €
Recettes 2023 : 108 259,54 €
Résultats 2023 : - 12 745,72 €

Résultats 2023 : + 427 760,19 €

ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION 2023 :

Section de Fonctionnement

Résultats reportés : - 7 278,62 €
Dépenses 2023 : 23 904,38 €
Recettes 2023 : 27 498,75 €
Résultats 2023 : - 3 684,25 €

Section d'Investissement

Résultats reportés : + 26 424,72 €
Dépenses 2023 : 28 801,92 €
Recettes 2023 : 15 042,00 €
Résultats 2023 : + 12 664,80 €

Résultats 2023 : + 8 980,55 €

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, les comptes administratifs et comptes de gestion 2023.

BUDGET PRIMITIF 2024

Les budgets primitifs pour 2024 sont présentés. Ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2024 :

Fonctionnement Recettes :

Recettes budgétées 2024 : 218 880,00 €
Résultats reportés : + 427 760,19 €
Total : 646 640,19 €

Fonctionnement Dépenses :

Dépenses budgétées 2024 : 211 268,19 €
Virement à la section investissement : 435 372,00 €
Total : 646 640,19 €

Budget équilibré

Investissement Recettes :

Recettes budgétées 2024 : 75 132,72 €

Virement de la section de fonctionnement : 435 372,00 €

Total : 510 504,72 €

Budget équilibré

Investissement Dépenses :

Dépenses budgétées 2024 : 497 759,00 €

Déficit d'investissement 2023 : 12 745,72 €

Total : 510 504,72 €

Les dépenses budgétées sont principalement dédiées aux travaux de voirie avec notamment le paiement de l'aménagement extérieur de la salle des fêtes sur cet exercice comptable ainsi que les travaux intérieurs de celle-ci ; à la création d'une réserve incendie ; aux études de l'architecte pour la maison du 70 route de la mairie et des anciens gîtes, à la pose de radars pédagogiques, à la 2^{ème} partie du pavage des allées du cimetière, et au remboursement de l'emprunt.

ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2024 :

Fonctionnement Recettes :

Recettes budgétées 2024 : 11 900 € (redevance + FCTVA)

Amortissements subventions antérieurs : 18 168,00 €

Total : 30 068,00 €

Budget équilibré

Fonctionnement Dépenses :

Dépenses budgétées 2024 : 24 639,00 €

Déficit 2023 : 3 684,25 €

Virement à la section
investissement : 1 744,75 €

Total : 30 068,00 €

Investissement Recettes :

Recettes budgétées 2024 : 45 839,00 €

Résultats reportés : 12 664,80 €

Virement de la section de fonctionnement : 1 744,75 €

Total : 60 248,55 €

Budget équilibré

Investissement Dépenses :

Dépenses budgétées 2024 : 42 080,55 €

(Coût du Schéma Directeur
d'Assainissement principalement)

Amortissements subventions antérieurs :
18 168,00 €

Total : 60 248,55 €

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, les budgets primitifs 2024.

TAUX D'IMPOSITION 2024

Dans le cadre du budget primitif 2024, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition actuels :

Taxe Foncière Bâtie : 29,40 %

Taxe Foncière Non Bâties : 36,36 %

Taxe d'Habitation : 7,72 %

LOGEMENTS - ANCIENS GITES ET MAISON DU 70 ROUTE DE LA MAIRIE

M. Aubret donne le compte-rendu de la rencontre du 19 mars 2024 avec M. Salomon de Figural Architectes.

L'idée retenue est de :

- rénover les logements existants (anciens gîtes) notamment au niveau des menuiseries, mise en conformité de l'électricité, etc.
- réaménager la salle des réunions
- démolir tout l'intérieur de la maison du 70 route de la mairie
- terrasser tout l'extérieur (démolition mur, bâtiment annexe)

ASSAINISSEMENT - TRANSFERT DE LA COMPETENCE A CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

Suite au conseil communautaire du 21 mars 2024 qui a délibéré favorablement pour le transfert anticipé de la compétence "assainissement" à Charlieu Belmont Communauté dès le 1^{er} janvier 2025, les Communes doivent également délibérer pour :

- s'engager dans un transfert de compétence de l'assainissement collectif de manière anticipée au 1^{er} janvier 2025,
- s'engager à transférer ses résultats en s'efforçant de les rendre équilibrés ou positifs d'ici au transfert.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de s'engager sur les points ci-dessus à hauteur de 9 voix "pour" et 1 voix "contre".

QUESTIONS DIVERSES

- Un point est fait sur les devis reçus de la Sté Heur'Tech pour l'église :

- pour un beffroi standard : 13 598,00 € HT soit 16 317,60 € TTC
- pour des cloches électroniques : 5 472,50 € soit 6 567,00 € TTC

- Un point est également fait sur le dossier de l'installation de 2 radars pédagogiques sur la Route Départementale 482 (Route de La Noaille). En venant d'Iguerande, les accotements ne sont pas assez larges pour implanter un radar. Par ailleurs le Département de Saône et Loire interdit toute implantation de radars pédagogiques en dehors des agglomérations. De ce fait, l'unique possibilité est d'installer le radar sur un poteau d'électricité. Toutefois cette procédure est payante et nécessite la constitution d'une convention entre les parties.

- Les tours de garde pour les élections européennes du dimanche 9 juin 2024 sont établis. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

- 3 personnes sont tirées au sort sur la liste électorale, la Commune de Saint Pierre la Noaille ayant elle-même été tirée au sort au sein des Communes regroupées du canton dans le cadre des jurés d'assises.

- Le SIEL - Territoire d'énergie demande aux collectivités le pourcentage d'énergie verte pour la période 2026 - 2029. La Commune était jusqu'à présent à 100 % d'énergie verte.

Après avoir échangé avec le service Groupement d'achat d'énergies, il s'avère que les prix vont continuer à augmenter ; surtout concernant l'énergie verte. Pour rester dans les mêmes coûts que 2023, il faudrait passer à 20 % d'énergie verte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer à 20 % d'énergie verte au lieu de 100 % dans un objectif de maîtrise des finances publiques.

- Des pièges à frelons asiatiques ont été distribués aux Communes afin d'établir un recensement et une action collective. Ces pièges sont financés par le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) Apicole, le GDS Multi-espèces, le Département, et soutenu par la Chambre d'Agriculture de la Loire. Le comptage a lieu du 15 mars au 13 mai. Plusieurs pièges ont donc été installés à différents endroits de la Commune.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 15 mai 2024 à 19 h 00 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 38.